

Image not found or type unknown



Panneaux photovoltaïques

Par **arctic**, le **25/05/2023** à **17:50**

Bonjour,

La société xxxxx m'a posé des panneaux solaires au mois de janvier.

Or plusieurs mois plus tard toute ma consommation se toujours sur le réseau.

De plus l'opérateur n'a aucune demande de raccordement à mon nom.

Le service client est injoignable et ne répond ni aux appels ni aux mails.

Je ne sais plus quoi faire. Que me conseillez vous ?

Par **jodelariege**, le **25/05/2023** à **20:42**

bonjour

vous pourriez contacter votre protection juridique ou une association locale de défense du consommateur qui ,pour quelques dizaines d'euros de cotisation annuelle , étudiera votre dossier et vous épaulera et conseillera

Par **Gauthier LECOCQ**, le **26/05/2023** à **14:47**

Bonjour,

Consultez rapidement un avocat ou une association pour vérifier si vos contrats sont / ne sont pas susceptibles d'être annulés devant le Tribunal Judiciaire dans le cadre d'une action en justice.

Ces contrats sont souvent truffés d'erreurs ou d'omission au regard du Code de la consommation, de sorte que vous pourriez le cas échéant recouvrer les sommes acquittées au titre de la pose des panneaux solaires.

Au plaisir,

Bonne journée.